



Dommmages aux biens

## Prévention incendie. Permis feu.

 **Helvetia  
vous informe !**

**Le permis de feu doit être considéré comme un élément majeur de la prévention du risque incendie/explosion, et non comme une simple formalité administrative.**

En effet, les incendies sont dans plus de 30% des cas, la résultante de travaux par points chauds mal préparés, mal encadrés, non maîtrisés, dont les conséquences sont souvent catastrophiques.

A titre d'exemple, un assuré Helvetia a subi des dommages occasionnés lors de travaux par points chauds effectués dans le cadre de la réparation d'un skydome en toiture.

L'incendie s'est plus précisément déclaré lors de la découpe des plaques de polycarbonate en périphérie d'un des skydomes localisé au-dessus d'une cellule où sont entreposés des palettes de produits.

L'incendie est lié manifestement à la présence de poussières ou de saletés, entre le complexe composé de deux plaques de polycarbonate, qui se sont embrasées du fait de la découpe, provoquant alors l'embrasement complet du skydome, puis par enchainement un début d'incendie des palettes de marchandises situées en dessous.

Sur une période de 20 ans, le nombre d'accidents et de victimes, morts ou blessés grave, enregistrés dans la base ARIA (du BARPI) et liés à des travaux générant une source d'inflammation ne faiblit pas. L'analyse révèle qu'à chacune des étapes des travaux, les règles préconisées ne sont pas ou sont mal suivies. On retrouve principalement des défauts d'identification des risques, des consignes inexistantes, des défaillances de contrôles.

## Travail par point chaud

**Le terme « travail par point chaud » regroupe toutes les opérations** de meulage, découpage, oxycoupage, ébarbage, perçage, soudage, brasage, étanchéité bitumeuse, etc. **qui produisent des étincelles ou de la chaleur.**

Ces travaux peuvent provoquer l'inflammation de matériaux proches par:

- Contact direct
- Conduction thermique
- Déplacement de fluides
- Projections de particules incandescentes ou en fusions
- Des gouttelettes enflammées.

Cela peut générer des explosions en présence d'une Atmosphère EXplosive à risque (Atex gaz) et de poussières : canalisations non vidangées, dégazage insuffisant d'un espace confiné, proximité de solvants, de poussières combustibles ...

## Recherche d'alternatives

- **Avant d'effectuer un travail par point chaud, il est indispensable de vérifier si une alternative moins dangereuse existe.** Par exemple le boulonnage, le limage, l'utilisation de cisailles hydrauliques, de scies alternatives, de raccords filetés.
- Si le démontage des éléments qui nécessitent une intervention est possible, **privilégier la réalisation du travail par point chaud à l'extérieur des locaux** ou à des postes de travail spécialement aménagés.
- Pour des travaux à proximité d'**ATmosphère potentiellement EXplosives (Atex)** veiller à **prendre les mesures adéquates permettant de déclasser temporairement ces zones** pendant la phase de travaux. Si aucune alternative au **travail par point chaud** n'a été trouvée, **«le permis de feu» est obligatoire** que ces opérations soient réalisées, en interne par l'entreprise elle-même, ou par une entreprise extérieure.

## Permis de feu

Si aucune alternative au **travail par point chaud** n'a été trouvée, « **le permis de feu** » est obligatoire que ces opérations soient réalisées, en interne par l'entreprise elle-même, ou par une entreprise extérieure.

### A quoi sert-il ?

- Identifier et analyser les risques d'incendie dans un environnement temporaire de chantier,
- Définir les moyens de lutte adaptés aux scénarios d'incendie,
- Définir les mesures de sécurité à mettre en œuvre,
- Expliquer et faire appliquer l'ensemble des mesures de sécurité,
- Prendre des décisions en cas d'évolution dangereuse au cours des travaux,
- Organiser la surveillance après la fin de travaux.

### Comment le mettre en place

Il doit prendre en compte le mode opératoire (de l'entreprise intervenante ou de l'équipe interne), être formalisé et expliqué à tous les acteurs.

- **La phase de préparation est primordiale**, et les mesures définies doivent être mises en place avant le démarrage des travaux.
- Sauf cas d'urgence, il est recommandé de **privilégier les travaux par points chauds en début de journée** afin de bénéficier d'une présence humaine optimale sur le site.
- La **présence des responsables** nommément désignés est **indispensable pendant** l'exécution des travaux, **et** également pendant la phase de surveillance **après la fin des travaux**.

Le permis de feu doit être affiché ou/et mis à disposition de chacun des intervenants.

### Validité

Sa **validité** doit être clairement indiquée et **limitée dans le temps**. Idéalement il ne doit pas excéder 12 heures.

S'il est établi sur plusieurs jours, il devra être réévalué quotidiennement, ou à chaque changement de poste.

Il est fortement recommandé d'archiver ce document pendant une durée similaire au plan de prévention (5 ans).

## Travaux en toiture

**Une attention particulière sur la surveillance des travaux en toiture est de mise, car de nombreux sinistres en sont la conséquence chaque année.**

Pour ce type de travaux, il existe des revêtements et des résines d'étanchéité synthétiques ne nécessitant pas l'usage d'un chalumeau. Si une chauffe est indispensable par exemple pour remédier à des fissures sur une surface bitumeuse, il est possible d'imposer l'utilisation d'une soufflerie à air chaud en alternative au chalumeau.

### i Bon à savoir



#### Surveillance après travaux

**Il est primordial de surveiller l'ensemble des surfaces et volumes ayant pu être atteints par des projections incandescentes et des transferts de chaleur pendant au moins 2 heures, après la fin des travaux. La personne nommément désignée consignera les rondes sur le formulaire de Permis de Feu. Si le maintien de la surveillance est impossible après une certaine heure, arrêter les travaux au moins 2 heures avant la fermeture de l'entreprise.**



#### Formulaire de permis de feu

Il existe plusieurs formulaires et brochures disponibles en ligne (gratuits ou payants).

- [Sur le site de l'INRS](#)
- [Sur le site du CNPP](#)
- [Permis feu en ligne](#) (pour les sites les plus importants type usine SEVESO)